



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Stages multisports Toussaint 2016 - Participation financière de la Ville**

DE20161212_28	Conseil municipal du 12 décembre 2016
Rapporteur : Patrick BOURGOIN	Télétransmise à la Préfecture le <b>15 DEC. 2016</b> Affichée le 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1 décembre 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à M. MARQUET
- Mme LASBUGUES à Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gérard MARQUET

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

  
Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## D É V E L O P P E M E N T T E R R I T O R I A L

### Stages multisports Toussaint 2016 - Participation financière de la Ville

Sports  
id : 1595

Conseil municipal  
12 décembre 2016

28

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Dans le cadre des animations organisées pendant les vacances scolaires, la Ville d'Angoulême attribue des subventions aux associations qui participent à ces activités.

Les subventions à verser au titre des stages multisports concernant la période des vacances scolaires de toussaint 2016 se déclinent comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant de subvention
Angoulême Volley Club	326,20 €
Aviron Club Angoumoisin	260,96 €
Billard Club Angoumoisin	326,20 €
Club Alpin Français	326,20 €
Échiquier Angoumoisin	326,20 €
Golf Club de l'Hirondelle	326,20 €
Grand Angoulême Athlétisme (G2A)	326,20 €
La Gaule Charentaise	326,20 €
Salle d'Armes Taillefer	326,20 €
Stand de Tir Angoumoisin	326,20 €
Tennis Club Municipal Angoumoisin (TCMA)	391,44 €
Tennis de Table de la Grand Font (TTGF)	326,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 914,40 €</b>

Aussi, au vu des animations réalisées, il vous est proposé d'approuver ce programme de participation financière et de verser les subventions correspondantes aux associations sus-désignées.

La dépense en résultant d'un montant de 3 914,40€ est inscrite au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
12 décembre 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
Adjoint



Pour le Maire,  
Francine LAFITE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Évaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

